

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 28 septembre 2021

Délibération

N° 21.138.1

En exercice 37

Présents 30

Votants 34

Pour 34

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES – SERVICE RESSOURCES HUMAINES**TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE À JOUR – APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 22/09/2021

L'an deux mille vingt et un

Et le 28 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

30 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 28 septembre 2021

Tableau des effectifs – Mise à jour – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1, L. 5211-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3, 3 II et 34 ;

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité d'ouvrir l'emploi suivant au recrutement contractuel :

Filière médico-sociale :

- 1 Educateur de jeunes enfants, à temps non complet (80%) ;

Considérant que ce poste a été créé par délibération n° 19.065.1 du 11 avril 2019 mais qu'il convient de l'ouvrir aux contractuels du fait des difficultés récurrentes de recrutement de personnes qualifiées dans ce cadre d'emploi et afin de susciter une plus large concurrence et éviter ainsi que la procédure de recrutement ne soit infructueuse dans le cas où aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté pour occuper ce poste ;

Considérant que, dans ce cas, le recrutement sera effectué sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant que ce poste correspond à un emploi d'animateur(trice) de relais petite enfance, que le niveau de rémunération sera compris entre l'échelon 1 du grade d'éducateur de jeunes enfants, indice brut 502, indice majoré 433 et l'échelon 4 de ce grade, indice brut 565, indice majoré 478 ;

Considérant la nécessité de créer l'emploi suivant :

Filière administrative :

- 1 Attaché, à temps complet ;

Considérant qu'en application de l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités et établissements peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération ;

Considérant qu'en 2021 a été créé le « Volontariat Territorial en Administration », qui s'adresse aux collectivités et établissements des territoires ruraux et qui permet l'embauche d'un(e) volontaire, notamment pour qu'il/elle participe à l'élaboration et au suivi des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;

Considérant que ce volontaire a vocation à soutenir la Communauté de communes La Domitienne afin de faire émerger les projets de développement, permettre de se doter des outils d'ingénieries adaptés aux besoins communautaires et aider à mobiliser les financements du plan de relance ;

Considérant que ce recrutement prendra la forme d'un contrat de projet d'une durée de 18 mois ; que l'agent sera recruté sur le grade d'attaché et que le niveau de rémunération sera compris entre l'échelon 1 du grade d'attaché, indice brut 444, indice majoré 390 et l'échelon 4 de ce grade, indice brut 525, indice majoré 450 ;

Considérant que ce recrutement devrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat de 15 000 € ;

Considérant, qu'il y a lieu de prendre en compte ces modifications dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

1-Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

- 1 Directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 2 Attachés hors classe ;
- 3 Attachés principaux ;
- 8 Attachés (dont 3 ouverts aux contractuels) ;
- 3 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
- 1 Rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- 2 Rédacteurs ;
- 6 Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
- 5 Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe ;
- 5 Adjoint administratifs ;

Filière technique :

- 2 Ingénieurs principaux ;
- 1 Ingénieur (ouvert aux contractuels) ;
- 1 Technicien principal de 2^{ème} classe ;
- 2 Techniciens ;
- 4 Agents de maîtrise principaux ;
- 7 Agents de maîtrise ;
- 10 Adjoint techniques principaux de 1^{ère} classe ;
- 19 Adjoint techniques principaux de 2^{ème} classe ;
- 24 Adjoint techniques ;

Filière animation :

- 1 Animateur principal de 1^{ère} classe ;
- 1 Animateur principal de 2^{ème} classe ;
- 1 Animateur (ouvert aux contractuels) ;
- 2 Adjoint d'animation (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière culturelle :

1 Bibliothécaire ;

Filière médico-sociale :

2 Educateurs de jeunes enfants ;

2- Personnel titulaire à temps non complet :

Filière animation :

1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à 28 heures/semaine ;

1 Adjoint d'animation, à 28 heures/semaine ;

Filière médico-sociale :

1 Educateur de jeunes enfants, à 28 heures/semaine, (ouvert aux contractuels).

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la création et l'ouverture aux contractuels des postes telles que présentées ci-dessus.

II. ARRÊTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 07/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210928-DELIB_21_13